

AMPHITÉA

L'ASSURANCE D'ÊTRE ENTENDU

Santé • Prévoyance • Épargne • Retraite

OCTOBRE 2024

magazine #121

PLACEMENTS : COMMENT FAIRE LES BONS CHOIX ?

LA GRANDE DIVERSITÉ DES PRODUITS D'ÉPARGNE À NOTRE DISPOSITION NÉCESSITE UNE BONNE CONNAISSANCE DES PLACEMENTS EXISTANTS POUR DÉFINIR NOS OBJECTIFS ET DIVERSIFIER NOS INVESTISSEMENTS. AMPHITÉA VOUS DONNE QUELQUES CLÉS POUR VOUS Y RETROUVER !

- Liquidité, risque, rendement, durée : une question de profil
- Type d'épargne, enveloppe, support, fiscalité : une question de choix
- Environnement, solidarité, engagement : une question de sens



SOURCES

Cercle de l'Épargne

INSEE – Portrait social édition 2023

Fédération bancaire française (FBF) – L'épargne des ménages – Faits et chiffres – mars 2024

Banque de France

Caisse des dépôts

Assurance banque épargne Info service (<https://www.abe-infoservice.fr>)

Observatoire des solidarités intergénérationnelles – Ifop / Asac-Fapes

Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

AMPHITÉA magazine est imprimé sur du papier recyclé et répond à un cahier des charges environnemental de bonne gestion des déchets et de non-utilisation de produits toxiques.



Sommaire #121

ÉDITO

P.3 L'édito d'Yvan Stolarczuk, Directeur général d'AMPHITÉA

JUBILÉ

P.4 Décembre 2024 : AMPHITÉA fête son jubilé !

DOSSIER

P.5 Où placer votre argent ?

P.6-7 Placements : points de repère

LE GRAND TÉMOIN

P.8-9 « Précaution, résidence principale, retraite : le trio gagnant des motivations des épargnants. »
Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne

TENDANCE

P.10 Enquête 2024 AMPHITÉA/Le Cercle de l'Épargne : « L'assurance-vie reste le placement financier favori des français. »

DOSSIER

P.11 Quel épargnant êtes-vous ?

P.12-18 Faites vos choix, étape après étape

P.19-20 Vers une épargne qui a du sens

P.21-22 Comment votre assureur gère-t-il votre argent ?

P.23 Conseil : la plus-value de votre assureur



En votre qualité d'adhérent(e) de notre Association, vous bénéficiez du magazine AMPHITÉA dans sa version papier. Si vous ne souhaitez plus le recevoir dans ce format, écrivez-nous : amphitea@amphitea.com
Le magazine reste accessible sur notre site en version électronique (espace "En pratique / Documentation").

SOYEZ CONNECTÉ SUR
amphitea.com

www.amphitea.com



Besoin de plus d'informations ?

Rendez-vous sur notre site www.amphitea.com pour y retrouver le dossier enrichi.

EN SAVOIR +
DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

AMPHITÉA magazine #121 • Directeur de la publication: Yvan Stolarczuk • Comité éditorial: Yvan Stolarczuk, Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Guillaume Bertho, Frank Mauerhan, Guillaume Taupin • Correspondants régionaux du Comité communication: Pascal Dieusaert, Eric Lambert-Muyard, Brigitte Mauléon, Anna Reda, Salma Badabhai, Yves-Thégonnec Tulâne, Hervé Toussay • Conception & réalisation: humancom • Photo de couverture: iStock – Éditeur: DMR SA • 5, rue Cadet 75009 Paris • Impression: BLG • Dépôt légal: à parution • Ce magazine s'adresse aux adhérents d'AMPHITÉA. ISSN 1634 – 1929 • AMPHITÉA – 5, rue Cadet 75009 Paris • Tél.: 01 71 24 02 60 – Fax: 01 71 24 02 61 • e-mail: amphitea@amphitea.com.

« Investissez-vous... pour mieux épargner ! »



17,9 %

des revenus des Français
sont consacrés à l'épargne
(Banque de France,
2^e trimestre 2023).

Warren Buffett, homme d'affaires, investisseur et philanthrope américain, est devenu milliardaire dans les années 1980. Aujourd'hui âgé de 93 ans, il avait un jour répondu à une question concernant le secret de sa fortune par une formule restée célèbre : « *N'investissez jamais dans ce que vous ne pouvez pas comprendre.* »

Car en matière de placements et d'épargne, la multiplicité des offres et la créativité des opérateurs sont au pouvoir : immobilier, livrets réglementés, marché actions, obligations d'État ou d'entreprise, assurance-vie en fonds euros ou en unités de compte, matières premières à commencer par l'or, cryptoactifs... sans oublier les sigles et acronymes (OPCVM, SICAV, FCP, FIP, SCPI, SOFICA, ETF, LMNP...) dans une liste qui est loin d'être exhaustive.

Si l'offre dans notre pays ne représente donc pas un problème, vu la multitude des placements proposés, savoir en revanche où, quand, comment, combien et avec qui le faire reste un vrai casse-tête pour ceux qui ne souhaitent pas se contenter des "bas de laine" les plus traditionnels. D'autant que les Français restent en la matière les champions de la zone euro avec un taux d'épargne des ménages égal à 17,9 % et un taux d'épargne financière à 6,6 % (données INSEE pour 2023).

Et leurs objectifs de placement sont multiples : disposer d'une épargne de précaution pour faire face "au cas où", financer un projet comme l'acquisition d'un bien immobilier, le bateau de ses rêves ou les études supérieures de ses enfants, se préparer un complément de revenus pour sa retraite et celui du couple, anticiper la transmission de son patrimoine, voire replacer la vente de son patrimoine professionnel...

Face à cet univers foisonnant de solutions d'épargne et de situations, le recours aux conseils de professionnels reste également incontournable.

Mais ces conseils sont d'autant mieux compris et profitables que l'épargnant dispose lui-même d'une connaissance globale de l'environnement dans lequel il va investir ses économies. Il doit aussi pouvoir identifier son propre profil d'investisseur face aux risques, allant du placement de "bon père de famille" à celui du "joueur", mesurer la disponibilité et la liquidité de son épargne dans le temps et tenir compte du couple rendement/fiscalité.

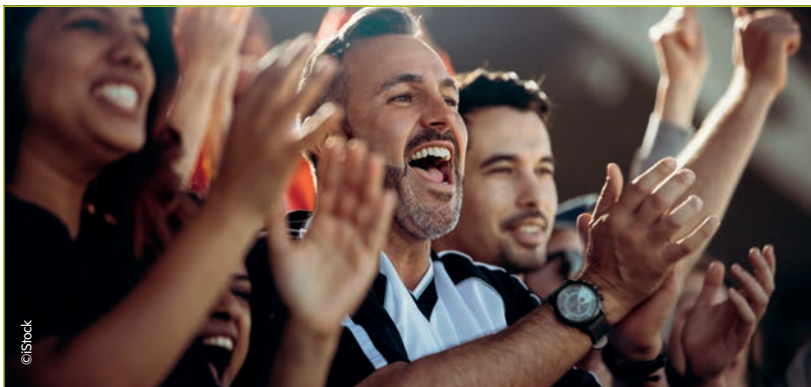


C'est l'ambition de ce numéro 121 d'*AMPHITÉA magazine* que de vous donner les clés d'un placement réussi en vous proposant un tour d'horizon le plus complet et pédagogique possible, enrichi par le dossier disponible sur notre site internet.

Dans un contexte politique, économique et financier fortement marqué par l'incertitude et l'instabilité, on peut être tenté par l'attentisme. On peut aussi opter pour l'action pour ne pas subir, faire preuve d'initiative et tracer sa route en se laissant guider par une réflexion éclairée, des informations fiables et des choix raisonnés.

Bonne lecture !

Yvan Stolarczuk,
Directeur général d'AMPHITÉA



Le jubilé, c'est un événement qui marque 50 ans d'existence. Cette année, votre Association fêtera en décembre cet anniversaire. C'est un demi-siècle de travail à votre service, de réunions sur le terrain à votre rencontre, d'information et de pédagogie pour vous informer, de solidarité et d'entraide à vos côtés.

DÉCEMBRE 2024 : AMPHITÉA FÊTE SON JUBILÉ !

Vous représenter, vous défendre, vous tenir informé, vous rencontrer

L'Association Mondiale de Prévoyance (AMP) a été créée le 19 décembre 1974 à Paris pour souscrire les produits de LA MONDIALE au profit de ses adhérents.

Rebaptisée en juin 2001 AMPHITÉA, elle n'a cessé de se développer en devenant la principale et unique association souscriptrice des contrats d'AG2R LA MONDIALE depuis 2008. Avec près de 450 000 adhérents, AMPHITÉA fait partie des associations d'assurés les plus importantes de France.

Concrètement, l'Association négocie, avec le concours de représentants des adhérents, les meilleures conditions de souscription auprès de son partenaire assureur pour les contrats de santé, prévoyance, épargne et retraite. Par la suite, et tout au long de la vie de ces contrats, elle veille au maintien des engagements pris et échangés avec celui-ci.

À côté de ce travail de défense des intérêts de ses adhérents, la communication reste une autre mission essentielle de l'Association. L'environnement de l'assurance en général, et celui de la protection sociale et patrimoniale en particulier, demeure complexe à appréhender et toujours en constante évolution. Un assuré doit en comprendre les arcanes pour faire les bons choix. Qu'ils soient en version imprimée ou numérique, tous nos documents visent à rendre nos adhérents mieux armés, car mieux informés de manière pédagogique.

Enfin, parce que nous sommes animés des mêmes valeurs mutualistes et paritaires que notre partenaire assureur historique,



Pierre Geirnaert et Yvan Stolarczuk, respectivement Président et Directeur général d'AMPHITÉA



AMPHITÉA est devenue au fil du temps une grande famille en développant entre ses membres un esprit de solidarité et d'entraide. Celui-ci se concrétise à l'occasion de ses rencontres avec ses adhérents, avec son réseau de Correspondants régionaux et avec ses autres partenaires (Le Cercle de l'Épargne, La Croix-Rouge française, 60 000 rebonds).

La richesse d'une animation et d'un dialogue permanent et constructif

Ce qui la distingue avant tout des autres structures similaires reste certainement son réseau

dense et actif de Correspondants régionaux depuis près de 30 ans.


Ce maillage assure sur tous les territoires une présence effective avec plus d'une centaine de personnes, toutes adhérentes de l'Association et bénévoles pour contribuer à l'intérêt collectif de l'Association. Bien que non élus car mandatés par le Conseil d'administration, ils sont avant tout représentatifs de nos adhérents.

Ce dialogue entre "assureur" et "assurés" se déroule régulièrement, à commencer bien sûr par le Conseil d'administration, composé majoritairement d'assurés, comme l'indiquent nos statuts.

Il se fait aussi lors de quatre Comités d'animation (Produits et services, Parcours clients, Communication et Outre-mer) et de manière réglementaire dans le cadre des Comités de surveillance des Plans d'Épargne Retraite (PERP et PERI) souscrits auprès de notre partenaire assureur.

Toute cette animation se trouve complétée durant l'année par des Rencontres nationales, des Focus régionaux et des réunions locales pour favoriser le dialogue avec nos adhérents, répondre à leurs interrogations et anticiper leurs besoins.

Cela fait à présent 50 ans qu'AMPHITÉA reste sur cette dynamique d'échanges... et il n'y a aucune raison que cela s'arrête.

 Rendez-vous le 19 décembre 2024 sur notre site www.amphitea.com

OÙ PLACER VOTRE ARGENT ?

Avec près de 6 200 milliards d'euros, hors immobilier, les Français détiennent une épargne représentant deux fois la dette publique de la nation.

Devenus des champions européens en la matière, ils consacrent 17,9% de leurs revenus disponibles bruts à l'épargne¹, ce taux ayant même atteint 27 % pendant la crise sanitaire de la Covid-19 au deuxième trimestre 2020².

Pour autant, les sommes énormes qu'ils ont mises de côté sont placées, aux deux-tiers, sur des produits de taux sûrs, mais relativement peu rémunérés, voire pas du tout rémunérés (dépôts bancaires à vue). On pourrait donc penser que les Français s'intéressent peu à leur épargne, bien qu'ils aient à leur disposition un très large choix de placements.

« La France est connue pour être le pays aux 246 fromages ; elle pourrait être reconnue aussi pour la grande diversité des produits d'épargne accessibles aux ménages », constate Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne. Mais cette pléthore de produits, associée à une culture

économique et financière défaillante, rend les choix difficiles pour les épargnants.

Comment connaître tous les types de placement existants ? Comment s'y retrouver dans un panorama extrêmement diversifié, en appréhendant les avantages et les inconvénients, fiscaux notamment, de tel ou tel support ?

Face à cet univers complexe, où il faut savoir doser sécurité et liquidité, et où il faut choisir entre court, moyen et long terme selon ses objectifs, rien d'étonnant si les épargnants se cantonnent majoritairement aux produits d'épargne les plus courants.

Enfin, à l'heure d'une nécessaire réindustrialisation du pays et alors que l'État cherche à financer la transition écologique, donner du sens à son épargne devient un enjeu national, voire quasiment patriotique. Alors comment bien orienter son épargne ? Suivez le guide.

1. Au deuxième trimestre 2024 selon l'INSEE

2. Selon la Banque de France

17%

32%



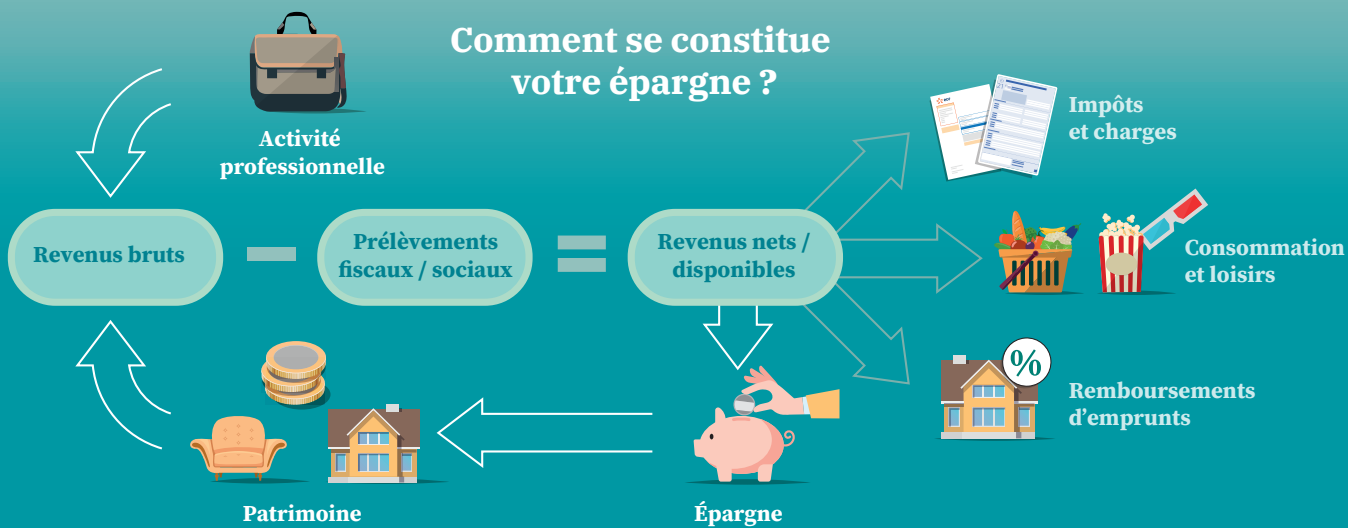
www.amphitea.com

EN SAVOIR +

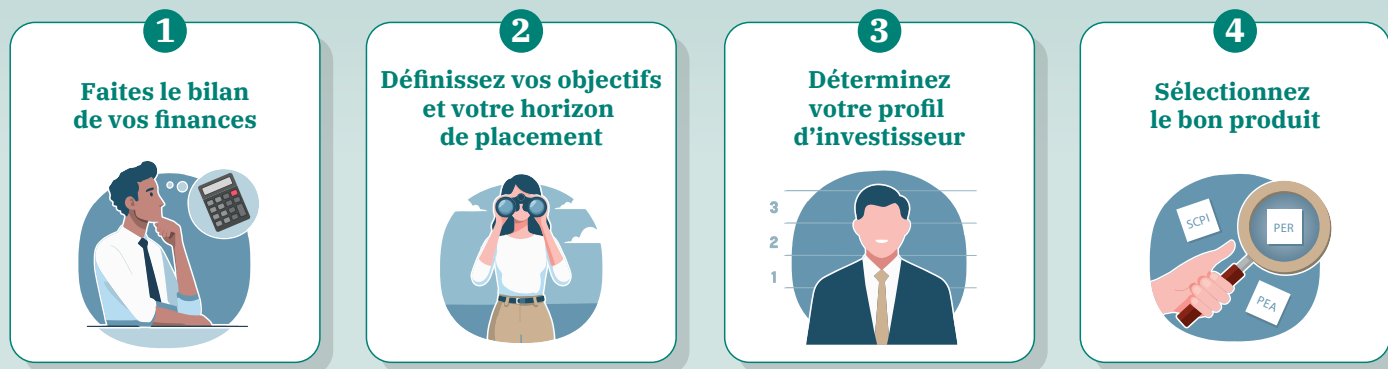
RENDEZ-VOUS SUR
le site amphitea.com

Rendez-vous sur
notre site
www.amphitea.com
pour y retrouver
le dossier enrichi.

Placements : points de repère



Les 4 étapes avant de se lancer



1 Faites le bilan de vos finances



Structure du patrimoine

- Biens personnels et biens communs du couple
- Biens professionnels
- Passifs et dettes
- Composition du patrimoine (financier, immobilier, trésorerie)



Analyse fiscale

- Impôt sur le revenu
- Impôt sur la fortune immobilière
- Prélèvements sociaux
- Impôt sur les plus-values
- Prélèvement libératoire



Analyse budgétaire

- Revenus du travail et du patrimoine
- Dépenses
- Fiscalité
- Remboursement d'emprunt



Rapprochez-vous de votre conseiller AG2R LA MONDIALE pour réaliser votre bilan patrimonial (lire page 23).

Faire fructifier son épargne en la plaçant dans des produits d'investissement implique une bonne méthodologie. Rappel des grandes étapes qui doivent alimenter et construire votre réflexion pour vous permettre de faire les bons choix.

2 Définissez vos objectifs et votre horizon de placement

Court terme
(< à 2 ans)



Précaution en cas de "coup dur"
Réparation de voiture, changement d'électroménager, rappel d'impôts...

Moyen terme
(de 2 à 10 ans)



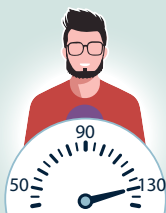
Réalisation d'un projet et d'un "coup de cœur"
Achat immobilier, bateau, voyage, financement des études supérieures des enfants...

Long terme
(> 10 ans)



Sécurisation de l'avenir
Retraite, autonomie, transmission de patrimoine, défiscalisation...

3 Définissez votre profil d'investisseur



Profil dynamique

- Exposé à la volatilité
- Prise de risque élevée
- Performance maximale



Profil équilibré

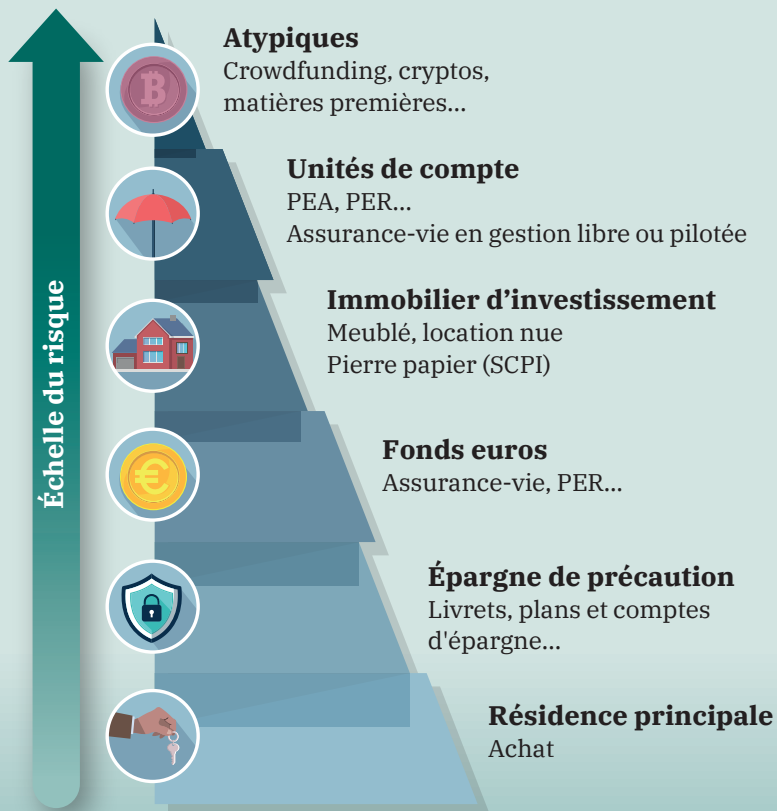
- Équilibre performance/sécurité
- Prise de risque raisonnable
- Performance accessible



Profil prudent

- Sécurité des placements
- Faible exposition au risque
- Performance modérée

4 Sélectionnez le bon produit



« PRÉCAUTION, RÉSIDENCE PRINCIPALE, RETRAITE : LE TRIO GAGNANT DES MOTIVATIONS DES ÉPARGNANTS. »

Directeur du Cercle de l'Épargne, **Philippe Crevel** analyse l'attitude des épargnants français et livre des perspectives face aux bouleversements que vivent les marchés.

AMPHITÉA magazine : Les Français sont-ils toujours les champions de l'épargne en Europe ?

Philippe Crevel : Les Français sont, avec les Allemands, les champions de l'épargne en Europe. Ils mettent de côté, chaque année, environ 18 % de leurs revenus (20 % chez les Allemands). C'est une tradition. De tous temps les Français ont été des épargnants. Devons-nous cela à nos racines paysannes ? Est-ce par crainte de l'avenir ?

Il n'en demeure pas moins que nous figurons parmi les fourmis européennes. Cela est positif pour l'État, qui peut financer ses déficits, comme pour l'ensemble de notre économie. L'épargne n'est, en effet, pas antinomique d'une activité économique forte. Au contraire, elle est nécessaire pour la croissance, pour l'investissement, pour l'emploi, et il ne faut pas opposer épargne et consommation, comme on a tendance à le faire traditionnellement en économie.

A. M. : Qu'est-ce qui les motive pour consacrer 18 % de leurs revenus à l'épargne ?

P. C. : Ils mettent de l'argent de côté pour plusieurs motifs. La précaution tout d'abord, c'est-à-dire avoir de l'argent liquide pour faire face à des aléas : le chômage, un problème de santé ou simplement la machine à laver qui casse, la voiture en panne... Les Français sont champions de l'épargne de précaution. Autre risque que l'épargne est amenée à couvrir : la retraite !

Selon l'enquête AMPHITÉA / Le Cercle de l'Épargne, 72 % des sondés estiment que leurs pensions du régime obligatoire sont, ou seront, insuffisantes pour leur permettre de vivre correctement à la retraite.

La deuxième motivation d'épargne, après la précaution, c'est la retraite. Troisième motivation, la succession, c'est-à-dire avoir un patrimoine, un capital, qu'on va transmettre à ses enfants ou ses petits-enfants.

Enfin, il ne faut pas oublier que plus de la moitié de l'épargne des Français est constituée par les remboursements du capital d'emprunts immobiliers, le reste étant constitué d'épargne financière. Un des premiers motifs d'épargne, c'est donc l'acquisition de la résidence principale.



A. M. : La France est le pays d'Europe où la fiscalité de l'épargne est la plus lourde. Pourquoi cela ne rebute-t-il pas les épargnants ?

P. C. : La France est, traditionnellement, un pays d'impôts élevés où les prélèvements obligatoires représentent 44 à 45 % du PIB. Dans tous les domaines, nous faisons partie des pays qui taxent le plus. Qu'il s'agisse de revenus, de capital, d'immobilier, nous sommes en haut de la montagne. En matière d'épargne financière pourtant, la situation s'est améliorée. Lorsqu'en 2018 a été institué le prélèvement forfaitaire unique de 30 % qui englobe un prélèvement fiscal et les prélèvements sociaux, nous sommes revenus à peu près dans la moyenne européenne.

Par ailleurs, il y a beaucoup de niches fiscales en matière d'épargne financière : le Livret A, exempté d'impôt, l'assurance-vie, qui bénéficie d'un régime fiscal spécifique, ou encore le PER, qui offre une déduction fiscale sur les versements effectués par les titulaires.

Dans son ensemble, la fiscalité n'est pas si élevée que ça sur les produits financiers. Par ailleurs, le trio gagnant des motivations des épargnants – précaution, résidence principale, retraite – reste forte et dépasse les problèmes fiscaux.

A. M. : Comment expliquer le succès du PER depuis son lancement ?

P. C. : Le Plan d'Épargne Retraite, créé par la loi PACTE en 2019, rencontre un réel succès auprès de l'opinion publique. Plus de 10 millions de PER souscrits, avec un encours qui dépasse 100 milliards d'euros, c'est un bon résultat pour un produit qui a dû affronter la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et la vague inflationniste, autrement dit, une période marquée par une envolée de l'épargne de précaution et non par une progression de l'épargne longue.

Malgré cela, le PER a rencontré son public. Les raisons sont simples. Le produit est compris par les épargnants, il répond au besoin de constituer un supplément de revenus ou de capital en vue de la retraite, qui est un sujet d'anxiété majeur pour l'ensemble de la population.

Par rapport aux anciens produits de retraite, le PER offre, aussi, la possibilité de sortir en capital, ce qui était un souhait des Français. Et puis il offre une gestion pilotée qui permet d'être à la fois sécurisé et sur des valeurs de marché à fort rendement. Cela a plu aux Français, et, a priori, cela va continuer, au vu de notre enquête 2024, qui place le PER parmi les produits les plus intéressants du marché.

A. M. : L'assurance-vie reste-t-elle le placement préféré des Français ?

P. C. : Oui, c'est LE placement préféré des Français. Avec près de 2 000 milliards d'euros d'encours, elle représente un tiers de l'épargne financière des Français. Il est vrai que, depuis trois ou quatre ans, elle a connu un trou d'air, lié à la baisse du rendement des fonds euros et à la préférence absolue donnée par les épargnants à l'épargne de précaution. Mais elle est en train de retrouver de l'attractivité. Avec la désinflation, les Français réorientent leur épargne vers le long terme.

Depuis deux ans, le rendement des fonds euros est orienté à la hausse : 2,6 % pour 2023, certainement autour de 3 % pour 2024, au moment où les taux directeurs vont entraîner à la baisse les rendements des produits de court terme, livrets, dépôts à terme... Et puis l'assurance-vie, c'est un régime fiscal intéressant et des conditions de

succession dérogatoires du droit commun. Tout cela en fait un produit extrêmement intéressant pour les ménages.

A. M. : Faut-il craindre que l'État soit tenté un jour de ponctionner les 6 000 milliards d'euros d'épargne des Français pour combler ses 3 000 milliards d'euros de dette ?

P. C. : L'État a besoin d'une épargne forte. Pour pouvoir "vendre" ses obligations assimilables du Trésor, les OAT à dix ans, il faut que les épargnants aient confiance.

Si ce n'est pas le cas, ils ne mettront plus d'argent dans leurs contrats d'assurance-vie. Or, ces contrats sont majoritairement constitués de fonds euros, c'est-à-dire d'OAT.

Si l'État décide de ponctionner l'épargne des ménages pour effacer sa dette, le lendemain, plus un seul épargnant ne voudra mettre son argent dans des obligations d'État. Celui-ci aura peut-être résolu son problème à un instant t , mais à $t+1$ il sera dans une situation impossible. Cela créerait un moment de panique, tout le monde voulant retirer son argent des coffres, numériques aujourd'hui.

Et puis il ne faut pas oublier qu'une partie des 3 000 milliards d'euros de dettes de l'État est logée à l'étranger. Si l'État ponctionnait ses ménages, les étrangers ne voudraient plus mettre de l'argent dans les titres français.

Cette défiance générale serait, par définition, l'illustration d'une banqueroute et d'une remise en cause de l'ensemble du système financier. Or la France n'a pas fait banqueroute depuis 1797 !

Pour que le pays s'en remette, il faudrait des années et des années.

L'État devra peut-être réduire ses dépenses et augmenter les impôts, mais, sauf à être au bord du précipice, il n'a pas l'intention de mettre notre épargne dans sa poche. Dans l'état actuel des choses, ce n'est pas imaginable.

“ Toutes les phases protectionnistes de l'histoire se sont traduites par moins de croissance, plus de tensions géopolitiques et donc des consommateurs perdants. ”

A. M. : Comment faire prendre conscience aux ménages que leur épargne constitue un potentiel fort pour aider leur pays à faire face aux défis industriels et écologiques ?

P. C. : Pourquoi épargne-t-on : pour l'intérêt général ou pour soi ? Il va de soi que c'est d'abord pour soi. En revanche, cela n'interdit pas que l'épargne soit utile au pays et à l'économie. De plus en plus de placements favorisent la décarbonation, la réduction des gaz à effet de serre, qui peuvent aider le développement de secteurs économiques, comme la santé.

On peut orienter son épargne en fonction d'objectifs, par exemple avec le label ISR. Et les compagnies d'assurances sont aujourd'hui obligées, dans le cadre du PER ou de l'assurance-vie, de proposer des supports ISR ou économie sociale et solidaire à leurs clients, ceux-ci restant maîtres de la décision finale.

Par ailleurs, ces placements sont de plus en plus compétitifs, voire meilleurs que des supports carbonés, combinant l'intérêt général pour la société avec un rendement intéressant. Donc, oui, les ménages ont intérêt à se pencher sur ce type de placements, pour eux et pour la planète.

A. M. : Quand on leur demande vers qui ils vont chercher du conseil en priorité, les Français citent en premier leur conseiller bancaire. Quelle est la plus-value que leur assureur peut leur apporter ?

P. C. : L'assureur, c'est le spécialiste de l'assurance et de l'épargne de long terme. De ce fait, il

est le mieux placé pour donner les conseils et l'information sur des produits comme l'assurance-vie, ou les produits liés à l'épargne retraite, à la prévoyance, à la dépendance.

Le banquier, lui, est un spécialiste du prêt, de la gestion des comptes courants, de la gestion du court terme.

Un groupe comme AG2R LA MONDIALE a une vision globale, à la fois patrimoniale, professionnelle et personnelle. Il couvre l'ensemble des aspects de la situation d'une personne, de son travail jusqu'à sa retraite.

C'est un atout majeur par rapport à d'autres établissements financiers, et c'est en cela qu'il est reconnu, par ses capacités d'étude, d'association des différents types de produits, pour procurer la meilleure des solutions.

A. M. : La page de l'inflation est-elle à présent tournée ?

P. C. : De 2022 à 2024, nous avons connu une vague inflationniste, telle qu'on n'en avait pas enregistré depuis les années 1980. Cette inflation est née de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine. Elle est montée à plus de 10 % dans la zone euro, à 8 % aux États-Unis. Pour endiguer cette vague, les banques centrales ont décidé très rapidement d'augmenter fortement leurs taux directeurs. Les résultats sont là.

L'inflation est revenue autour de 2,4 à 2,6 % dans la zone euro, autour de 3 % aux États-Unis, ce qui permet aujourd'hui de baisser les taux directeurs.

Néanmoins, il reste toujours des facteurs inflationnistes. Les pénuries de main-d'œuvre créent des tensions salariales. Les tensions géopolitiques en Ukraine, au Proche et Moyen-Orient, à Taiwan sont susceptibles de créer de nouveaux chocs inflationnistes.

Et puis il y a aussi le vieillissement démographique, la transition écologique, qui sont également facteurs d'inflation. Il est donc fort probable que nous ayons plus d'inflation dans les prochains mois et années qu'au cours des dix ou quinze dernières années. •



REPÈRES

- **72 %** des Français estiment que leurs pensions du régime obligatoire sont, ou seront, insuffisantes pour leur permettre de vivre correctement à la retraite.
- **100 milliards d'euros** d'encours pour le PER.
- **2 000 milliards d'euros** d'encours pour l'assurance-vie.



Retrouvez régulièrement sur www.amphitea.com et www.cercleredelegarnie.com toutes les informations et analyses de nos experts.

www.amphitea.com



Retrouvez l'interview vidéo sur notre site.



EN SAVOIR +

Enquête 2024 : « Les Français, l'épargne et la retraite »

« L'ASSURANCE-VIE RESTE LE PLACEMENT FINANCIER FAVORI DES FRANÇAIS. »

Depuis plus de dix ans, AMPHITÉA et Le Cercle de l'Épargne s'associent pour réaliser une enquête annuelle qui fait désormais référence. **Sarah Le Gouez**, Secrétaire générale du Cercle de l'Épargne, commente l'enquête 2024.



AMPHITÉA magazine : Commençons par l'épargne vue par les Français. Quel est le principal enseignement que l'on peut tirer de cette enquête 2024 ?

Sarah Le Gouez : L'assurance-vie retrouve la première place des placements préférés des Français, place qu'elle avait perdue en 2016 au profit de l'immobilier locatif, puis du Livret A.

Cette année, 61 % des sondés jugent l'assurance-vie comme un produit intéressant, contre 60 % pour le Livret A. Le Plan d'Épargne Retraite (PER), dont l'intérêt est testé pour la première fois, se hisse sur le podium, à la 3^e place, juste derrière le Livret A et devant l'immobilier locatif. Les actions, de leur côté, se maintiennent avec un taux de satisfaction de 43 %, ce placement demeurant plébiscité par les épargnants aguerris.

Les cryptoactifs, tels que le Bitcoin, effacent leur recul de 2023 avec 21 % de réponses favorables. Ils sont avant tout l'apanage d'une minorité de sondés, notamment des jeunes.

A. M. : L'univers des placements est d'une grande complexité. À qui les Français font-ils appel en priorité ?

S. L. G. : On pourrait croire que les banques sont l'acteur financier de référence. En fait, les ménages ayant un patrimoine financier diversifié se tournent plus aisément vers les assureurs pour obtenir des conseils. Les banques sont avant tout les interlocuteurs des épargnants qui se cantonnent aux livrets.

Pour l'assurance-vie et le PER, les assureurs demeurent incontournables. Les assureurs mutualistes, comme AG2R LA MONDIALE, obtiennent leurs meilleurs scores chez les plus jeunes et les plus de 50 ans.

A. M. : Qu'en est-il de la tendance des épargnants, encouragés par l'État, à privilégier des investissements plus "verts" ?

S. L. G. : L'utilisation de l'épargne des Français pour financer la transition écologique anime, c'est vrai, le débat public.

Dans notre enquête, nous avons donné trois choix aux sondés pour déterminer ce que devraient faire les pouvoirs publics dans ce domaine : avantager les placements verts en réduisant leur taxation, imposer aux assureurs et aux banquiers une part de placements dans des fonds écologiques ou taxer davantage les placements dans les énergies fossiles.

De manière assez logique, les Français privilégient la proposition permettant de réduire leur facture fiscale. Ils veulent bien s'engager dans la finance verte mais demandent une

incitation fiscale. En revanche, ils sont opposés à des mesures contraignantes qui pourraient limiter leurs possibilités de choix en matière de placements.

A. M. : Les jeunes ont-ils une pratique différente de l'épargne ?

S. L. G. : Les jeunes se démarquent de leurs aînés en ayant une inclination personnelle en faveur des placements en ligne et pour les cryptoactifs. Certes, pour un grand nombre d'entre eux, Le livret A reste l'unique placement financier qu'ils détiennent, mais, comme l'a souligné récemment l'Autorité des marchés financiers (AMF), ils sont de plus en plus présents sur le marché "actions". Parmi les jeunes, 58 % jugent ce type de placements intéressant, soit 13 points au-dessus de la moyenne. Inquiets sur l'avenir du système de retraite, ils sont également nombreux à être intéressés par le PER. •

BIEN VIEILLIR ET DÉPENDANCE : UNE VRAIE PRÉOCCUPATION

Un sondé sur trois (34 % exactement) craint d'entrer en dépendance.

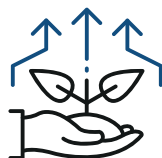
Passé 65 ans, c'est même près d'une personne sur deux qui estime être susceptible d'être confrontée à la perte d'autonomie. Pour assumer financièrement ce risque, les personnes interrogées s'en remettent d'abord à la Sécurité sociale (48 %).

La mobilisation de son patrimoine immobilier et celle de son patrimoine financier ne recueillent que 26 % des citations chacune.

CHIFFRES CLÉS



• **61 %** des Français plébiscitent l'assurance-vie et **57 %** le Plan d'Épargne Retraite.



• **50 %** des Français sont favorables à l'introduction d'une incitation fiscale en faveur des placements verts.

Retrouvez tous les résultats de l'enquête sur notre site www.amphitea.com



Avant de commencer à épargner ou d'investir sur les marchés financiers, il est indispensable de définir son profil d'investisseur en se posant les bonnes questions.

- Quels sont les moyens dont je dispose ?
- À quels types de projets voudrais-je consacrer mon épargne ?
- Dans quel délai ?
- Quels risques suis-je prêt à prendre ?

QUEL ÉPARGNANT ÊTES-VOUS ?

Commençons par une définition. L'épargne est la partie des revenus qui n'est pas dépensée. Elle peut être conservée sous une forme liquide et immédiatement disponible, ou injectée dans le circuit économique, sous la forme d'un placement ou d'un investissement. Ce qu'un épargnant va faire de son argent dépend de ses projets, de son horizon d'investissement, de son appétence au risque et de son degré d'autonomie.

FAITES LE POINT ET DÉFINISSEZ VOS OBJECTIFS

Faire un état des lieux de vos possessions, de vos revenus, de vos engagements de crédit et de votre situation financière va vous permettre de mesurer votre capacité d'épargne. Ensuite, projetez-vous ! Souhaitez-vous devenir propriétaire de votre logement ? Mettre de l'argent de côté en cas de coup dur ? Acquérir des biens coûteux ? Réaliser un projet ? Voulez-vous vous créer des revenus supplémentaires lorsque vous serez à la retraite ? L'épargne est-elle pour vous un moyen de réduire votre fiscalité ? Vos placements ont-ils pour but de préparer la transmission d'un patrimoine ? Les réponses à ces questions vont définir le degré de liquidité de votre épargne et votre horizon d'investissement : court, moyen ou long terme.

MESUREZ VOTRE APPÉTENCE AU RISQUE

Préférez-vous la sécurité ou un bon rendement ? En matière de placement, la règle est toujours la même : pour gagner plus, il faut accepter une dose de risque. Pour vous aider à arbitrer et à placer le curseur, votre conseil mettra sur la table une large gamme de supports et de produits (voir encadré ci-contre).



OPTEZ POUR UN MODE DE GESTION

Vous êtes à l'aise avec l'univers des placements et vous avez du temps disponible ? Optez pour la gestion directe de votre épargne. Vous économiserez ainsi les frais de gestion. Vous pouvez aussi déléguer la gestion de votre épargne – un seul placement comme une assurance-vie, par exemple, ou tous vos actifs – à un professionnel, comme votre assureur. Dans le cadre d'une "gestion déléguée", appelée aussi "gestion sous mandat", votre conseiller pourra vous proposer une gestion profilée, méthode consistant à choisir les actifs dans lesquels vous allez investir en tenant compte de votre aversion au risque. Il y a trois modes de gestion profilée : **prudente**, **équilibrée** ou **dynamique**. Notez que le profil peut évoluer au fil de la vie du contrat, le degré de sécurité augmentant lorsqu'on s'approche du terme du contrat.

LES 7 BONNES QUESTIONS À SE POSER EN FONCTION DE SON ÂGE

- 1 Quelle est ma situation patrimoniale ?
- 2 Quelle est ma situation familiale ?
- 3 Quels sont mes objectifs ?
- 4 Quelle est ma capacité d'épargne ?
- 5 Quel est mon horizon de placement ?
- 6 Quelle est ma tolérance au risque ?
- 7 Quel est mon niveau de connaissance des marchés financiers ?





Après avoir défini vos objectifs, votre horizon et votre dose de risque, vous connaissez votre profil d'investisseur. Reste maintenant, et ce n'est pas le plus simple, à choisir le ou les types d'épargne qui vont faire de vous un épargnant avisé, en distinguant les contenants, les contenus et les produits. Bienvenue dans le maquis des placements !

FAITES VOS CHOIX, ÉTAPE APRÈS ÉTAPE

Épargner, c'est mettre de l'argent de côté. Oui, mais dans quoi et comment concrètement investir cet argent ? En fonction de vos objectifs (précaution, projets, retraite), de votre horizon de placement (court, moyen ou long terme) et de votre tolérance au risque, vous allez devoir faire des choix en procédant par étapes.

➤ Choisissez un type d'épargne

Vous voulez une épargne liquide de précaution ? Optez pour l'épargne bancaire et réglementée. Vous envisagez d'acquérir votre résidence principale ? L'épargne logement est faite pour vous. Vous voulez investir votre argent à court, moyen ou long terme pour réaliser des achats, payer les études de vos enfants, anticiper votre succession ? L'épargne de placement et la pierre papier sont là pour cela. Vous souhaitez vous aménager une retraite plus confortable ? L'épargne retraite et l'épargne salariale sont à votre disposition.

➤ Optez pour un "véhicule"

Si vous avez choisi l'épargne de placement ou l'épargne retraite, vous devez déterminer un "véhicule" ou une "enveloppe" : assurance-vie, PER, PEA ou compte-titres.

➤ Choisissez un ou plusieurs supports

À l'intérieur de l'enveloppe que vous aurez choisie, vous devez opter entre différents types de valeurs mobilières, ou "supports" : actions, obligations, parts sociales ou certificats mutualistes, mais aussi pourquoi pas, si vous avez vraiment le goût du risque, or, cryptoactifs...

➤ Sélectionnez un Organisme de Placement Collectif (OPC)

Si vous investissez dans des actions ou des obligations, vous devez sélectionner un OPC : il en existe une multitude, offrant un large choix d'investissement mariant thématiques, zones géographiques et secteurs d'activité.



L'ÉPARGNE BANCAIRE ET RÉGLEMENTÉE

➤ L'épargne réglementée

L'épargne est dite "réglementée" lorsque l'État en fixe le taux de rémunération et les conditions de fonctionnement. Elle concerne quatre livrets et deux produits d'épargne logement, et elle est parfaite pour accueillir une épargne de précaution.

Avec l'équivalent de trois à six mois de salaire, elle permet, en effet, de faire face aux aléas du quotidien : réparations sur votre voiture ou votre maison, par exemple.

Disponible à tout moment, elle n'est pas fiscalisée (sauf pour l'épargne logement), mais son rendement est relativement modeste, à comparer avec le taux d'inflation.

Avec 926,1 milliards au 3^e trimestre 2023, elle représente 15 % du patrimoine financier des Français.

Les livrets réglementés sont le **Livret A**, le **Livret jeune**, le **Livret d'épargne populaire**, et le **Livret de développement durable et solidaire**.

👍 AVANTAGES

- Disponibilité immédiate
- Pas de fiscalité
- Sécurité

👎 INCONVÉNIENTS

- Rémunération
- Plafonds limités

L'épargne non réglementée

L'épargne bancaire non réglementée concerne les **livrets bancaires**, les super-livrets et les comptes à terme dont les taux sont variables selon les banques. Cette épargne est fiscalisée.

Les **comptes à terme** consistent en un dépôt unique bloqué, rémunéré à un taux fixé dans le contrat et restituable en une seule fois, en totalité, à l'expiration de ce délai. Il existe des comptes à terme à taux fixe, à taux progressif ou à taux variable.



AVANTAGE

- **Disponibilité**



INCONVÉNIENTS

- **Rémunération non garantie par l'État**
- **Fiscalité**



L'ÉPARGNE LOGEMENT

Si vous désirez mettre de l'argent de côté pour financer l'achat de votre résidence principale, ou y faire des travaux, deux produits spécialisés s'offrent à vous pour obtenir des crédits immobiliers à des taux prédéfinis, voire une prime d'État : le **Plan d'Épargne Logement (PEL)** et le **Compte Épargne Logement (CEL)**.

Le Plan d'Épargne Logement (PEL)

Accessible à toute personne physique, le PEL a une durée contractuelle comprise entre 4 et 10 ans. Son fonctionnement varie selon sa date d'ouverture. Un PEL est rémunéré au taux en vigueur à sa date d'ouverture. Une prime d'État ne s'applique que pour les plans ouverts avant 2018. Le prêt délivré au titulaire d'un PEL permet d'acheter sa résidence principale (neuf ou ancien) ou d'y faire des travaux, des logements neufs autres que résidence principale (PEL ouvert avant mars 2011), des parts de SCPI à vocation d'habitation.



AVANTAGES

- **Plafond élevé (61 200 euros)**
- **Épargne garantie**



INCONVÉNIENTS

- **Obligation d'alimenter le plan régulièrement**
- **Le retrait des fonds entraîne la clôture du plan**
- **Intérêts imposables pour les PEL ouverts depuis 2018**

Le Compte Épargne Logement (CEL)

Accessible à toute personne physique, le plafond du CEL est de 15 300 euros. La prime d'État ne s'applique que pour les plans ouverts avant 2018.

Le prêt délivré au titulaire d'un CEL permet d'acheter sa résidence principale, des logements neufs autres que résidence principale, des parts de SCPI à vocation d'habitation.



AVANTAGES

- **Retrait partiel possible**
- **Épargne garantie**



INCONVÉNIENTS

- **Intérêts imposables**
- **Faible plafond**



L'ÉPARGNE FINANCIÈRE

Les valeurs mobilières

Le Code civil distingue les biens "meubles" (meublier, voiture...), qui peuvent être déplacés, et les biens "immeubles" (maison, appartement, terrain...), qui sont statiques et ne peuvent pas être déplacés. En application de cette distinction, les titres financiers représentant un droit de propriété ou de créance sur un actif sont des valeurs mobilières, car facilement échangeables ou négociables sur les marchés financiers. Les valeurs mobilières les plus répandues sont les actions, les obligations, les certificats mutualistes et les parts sociales.



ATTENTION

Pour évoquer, sous l'appellation "valeurs mobilières", les parts ou actions d'organismes de placement collectif qui gèrent un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations...) pour le compte d'épargnants, on utilise parfois la dénomination de ces **fonds (SICAV, Fonds Communs de Placement, Fonds d'Investissement Alternatif ou encore ETF)**, ce qui peut prêter à confusion entre le contenant et le contenu.

• Les actions

Fractions du capital d'une société, les actions sont, pour la plupart, cotées en Bourse. Elles servent chaque année aux actionnaires un dividende qui varie selon les résultats de la société. Elles peuvent s'échanger à un cours fixé par la confrontation de l'offre et de la demande. Tout détenteur d'actions s'expose donc, selon la formule désormais consacrée, à un risque de perte en capital. Il n'en demeure pas moins que le marché actions, la Bourse dans le langage courant, offre sur le long terme, malgré les secousses conjoncturelles qui peuvent l'agiter, un rendement inégalé.



AVANTAGE

- **Bon rendement sur le long terme**



INCONVÉNIENT

- **Risque de perte en capital**

• Les obligations

Une obligation est une part d'emprunt représentant une créance sur le patrimoine de l'organisme (l'État, par exemple), qui l'a émise pour une durée déterminée.

Durant ce temps, l'investisseur est rémunéré sous forme de "coupons", c'est-à-dire sous forme d'intérêt. Le taux de cet intérêt peut être fixe et connu à l'origine, ou variable.

Certaines obligations peuvent être aussi convertibles en actions.

LA FISCALITÉ DES VALEURS MOBILIÈRES

Les revenus des capitaux mobiliers sont :

- soumis à un prélèvement forfaitaire (non libératoire) de 30 %
- ou**
- imposés dans le cadre de l'impôt sur le revenu.

Vos placements

Une obligation est remboursée à l'échéance, à une valeur fixée lors de son émission. La valeur des obligations avant échéance est fortement corrélée aux variations des taux d'intérêt : si ceux-ci montent, leur cours descend et inversement.

Comme pour les actions, elles exposent à un risque de perte en capital en cas de vente avant leur terme, mais dans une moindre proportion.

AVANTAGES

- Plus grande sécurité que les actions
- Capital garanti

INCONVÉNIENT

- Rendement modeste

• Les certificats mutualistes et les parts sociales

Les certificats mutualistes ou paritaires sont des titres à mi-chemin entre actions et obligations pour les organismes d'assurance mutualistes ou paritaires.

Ils visent à renforcer l'accès aux capitaux de ces organismes. Ils ne donnent pas lieu à un droit de vote mais sont une solution pour diversifier vos placements en investissant, par exemple, dans des titres d'AG2R LA MONDIALE.

Acheter des certificats mutualistes, c'est être un client impliqué en renforçant les fonds propres de votre assureur.

Les parts sociales permettent de détenir une part du capital d'une banque mutualiste et de voter en assemblée générale (une voix par détenteur d'une ou plusieurs parts). Acheter des parts sociales, c'est s'investir (modestement) par son vote dans la vie et les orientations stratégiques de sa banque.

AVANTAGES

- Ni frais de gestion, ni frais d'entrée, ni frais de versement
- Valeur nominale stable

INCONVÉNIENTS

- Plafonnée, la rémunération est fixée sur la base des résultats et peut être égale à zéro
- Liquidité limitée

• Les parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC)

Un OPC est un fonds administré par une société de gestion financière dans lequel plusieurs épargnants placent leur argent en vue de le faire fructifier. Dans le cadre de l'assurance-vie, les parts des OPC sont appelés aussi "unités de compte" (UC).

Il y a deux grandes catégories de placements collectifs : les **OPCVM** (OPC en valeurs mobilières), qui sont commercialisables dans toute l'Union européenne, et les **FIA** (Fonds d'Investissement Alternatifs), commercialisés seulement en France.

Un OPC peut prendre la forme d'une **SICAV** (Société d'Investissement à Capital Variable) ou d'un **FCP** (Fonds Commun de Placement).

Dans une SICAV, l'actionnaire a son mot à dire sur la marche de la société via son vote en assemblée générale et éventuellement sa participation au conseil d'administration.

Dans un FCP, l'actionnaire délègue tous ses droits au gestionnaire, qui, en contrepartie, doit agir dans son intérêt exclusif.

Un fonds peut avoir une vocation générale, mais il peut être aussi spécialisé.

Enfin, il existe deux modes de gestion pour les OPC.

La **gestion active**, la plus courante en Bourse, consiste à essayer d'acheter des actifs offrant une meilleure performance que l'indice boursier de référence.

Elle est assurée par les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable), les FCP (Fonds Communs de Placement), les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) ou les OPCM (Organismes de Placement Collectif Monétaire).

La **gestion passive**, quant à elle, se contente de suivre un indice boursier en répliquant ses performances. C'est le domaine des ETF (*Exchange Traded Funds*).

AVANTAGES

- Accès à des marchés fermés aux particuliers
- Variété des fonds accessibles
- Transparence

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en capital
- Performances non garanties
- Frais
- Absence de contrôle sur le pilotage du fonds

QUELQUES DÉFINITIONS



- Une **SICAV** est un portefeuille de valeurs mobilières détenu collectivement par des épargnants et administré par une société de gestion. Celle-ci est actionnaire majoritaire et les souscripteurs sont actionnaires de manière proportionnelle à leur niveau d'engagement.
- Un **FCP** détient, comme une SICAV, des valeurs mobilières pour le compte de porteurs de parts.
- Un **FIA** gère des actifs autres que les catégories traditionnelles que sont les actions ou les obligations. Il y a donc plusieurs sortes de FIA selon leur spécialisation : SCPI et OPCM pour l'immobilier, FIP pour les placements de proximité, FCPI pour le soutien à l'innovation, FCPR pour le capital-risque...
- Un **OPC monétaire** (OPCM) investit sur des supports à durée de vie courte (moins de deux ans) : bons du Trésor émis par l'État, certificats de dépôt émis par les banques, billets de trésorerie émis par des entreprises. Ces produits sont sécurisés et votre argent y reste disponible, mais leur rendement est faible, voire nul. Il peut être intéressant d'y investir si vos livrets réglementés sont à leurs plafonds et en solution d'attente, avant de placer votre argent à plus long terme.

 Retrouvez le lexique complet sur notre site www.amphitea.com

LES ETF, UN SUPPORT À LA MODE

Produit financier hybride qui a les caractéristiques à la fois d'un fonds classique et d'une action, un ETF (appelé aussi "tracker") est un fonds coté en Bourse comme des valeurs mobilières et qui permet, au travers d'un seul titre, d'investir sur l'ensemble des actions composant un indice boursier (CAC 40, Dow Jones...).

Logé dans un contrat d'assurance-vie, un PER ou un contrat de capitalisation, un ETF prendra la forme d'unités de compte.

Permettant de diversifier fortement son investissement en diluant les risques, les ETF connaissent un succès grandissant en raison de leurs faibles coûts de gestion. La France rattrape dans ce domaine les États-Unis, où ils sont fortement développés.

Il existe deux types de contrat :

- le **contrat monosupport** : vous investissez dans un fonds en euros constitué d'actifs sans risque (obligations d'État, par exemple), votre capital est garanti et les intérêts de l'année sont définitivement acquis ;
- le **contrat multisupport** : vous investissez à la fois dans des actifs sans risques et dans des actifs liés à la Bourse (actions, SICAV...) dont la valeur va fluctuer selon les évolutions des marchés financiers. Un placement plus risqué... mais potentiellement plus rémunérateur !

AVANTAGES

- **Souplesse et liquidité**
- **Fiscalité attractive**
- **Clause bénéficiaire**
- **Transmission du capital**

INCONVÉNIENTS

- **Rendement modeste si fonds en euros**
- **Risque de perte si unités de comptes**



LES ENVELOPPES DE L'ÉPARGNE FINANCIÈRE

L'assurance-vie

Financer des projets à court, moyen ou long terme, préparer sa retraite, diversifier son épargne, préparer la transmission de son patrimoine... L'assurance-vie permet de viser ces différents objectifs et mérite pleinement son statut de placement financier préféré des Français et de "couteau suisse" de l'épargne. Précisons néanmoins que l'assurance-vie produit son efficacité maximale lorsqu'elle est abordée comme un placement de long terme.

FONDS EUROS OU UNITÉS DE COMPTE ?

On oppose très fréquemment les contrats en "unités de compte" (UC) et les contrats en "euros" (€).

Dans le premier cas, la performance du contrat réplique le ou les supports choisis par le client, à la hausse comme à la baisse.

Il s'agit généralement de supports actions, offrant un niveau de risque mais aussi une perspective de rendement liés aux fluctuations de la Bourse.

Dans le second cas, le capital est garanti à tout moment, et les intérêts attribués, année après année, le sont également.

Il s'agit généralement de supports obligations, offrant un niveau de sécurité élevé mais un rendement potentiel plus faible.



Parole d'expert

Jean-François Robert, notaire et correspondant régional AMPHITÉA à Valence

« Clause bénéficiaire : il faut viser la terminologie la plus efficace. »

« La solution de facilité au moment de rédiger la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie, est de cocher la clause type ou standard. Mais cette démarche peut recéler bien des chausse-trappes ! La formule généraliste peut ne pas correspondre à la situation personnelle et familiale du souscripteur. Les termes employés peuvent être trop vagues. Ensuite, les termes de la clause peuvent être mal interprétés par le souscripteur, en raison

d'une méconnaissance du droit. Il n'est pas rare, par exemple, que le client confonde descendants et héritiers, deux notions pourtant si différentes...

La première conséquence d'une clause mal rédigée peut être que la volonté du souscripteur ne soit pas respectée. Il faut donc viser la terminologie la plus efficace, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Une clause trop générale et mal rédigée peut aussi avoir des consé-


quences fiscales (réintégration du contrat à l'actif de succession) ou pécuniaires... Définir sa clause bénéficiaire par testament notarié lui garantit la confidentialité. Il faut aussi revoir son notaire régulièrement pour prendre en compte les évolutions juridiques et fiscales concernant la consistance de son patrimoine et vérifier si les relations et les envies de protection vis-à-vis des personnes désignées n'ont pas changé. »

Vos placements

« L'assurance-vie, c'est un produit souple, permettant des versements ponctuels ou programmés, avec une épargne disponible à tout moment, constate Pauline Lalet, chef de produit épargne chez AG2R LA MONDIALE. Sa fiscalité spécifique en cas de retrait permet de limiter l'impact de la fiscalité sur les plus-values, et la clause bénéficiaire en cas de décès permet de flécher le capital vers la personne de son choix, un moyen d'anticiper et d'optimiser la transmission de son patrimoine. Surtout, l'assurance-vie offre à l'épargnant une très grande diversité de supports d'investissement, selon ses objectifs, son horizon de placement, son niveau de performance attendu ou encore sa sensibilité au risque. »

CONTRAT DE CAPITALISATION

Très proche de l'assurance-vie dans son fonctionnement, le contrat de capitalisation s'en distingue toutefois par deux caractéristiques. « Sur un contrat de capitalisation, il n'y a pas de bénéficiaire désigné et le contrat intègre la succession, précise Pauline Lalet. Contrairement à l'assurance-vie, dont le dénouement est automatique en cas de décès, celui qui hérite du contrat de capitalisation peut choisir de le conserver en gardant l'antériorité fiscale. Deuxième différence, le contrat de capitalisation peut être transmis du vivant de l'assuré, par donation, en profitant des abattements liés au régime des donations. »

 Lire sur www.amphitea.com l'interview complète de Pauline Lalet, chef de produit épargne chez AG2R LA MONDIALE

Plan d'Épargne en Actions (PEA)

Le Plan d'Épargne en Actions permet d'investir dans des actions d'entreprises françaises et européennes en bénéficiant d'une fiscalité intéressante : sous certaines conditions, les dividendes et les plus-values sont exonérés d'impôt sur le revenu, tout en restant soumis aux prélèvements sociaux.

Il existe trois types de PEA :

- le **PEA classique bancaire**, dont le plafond de versement est de 150 000 euros ;
- le **PEA classique assurance**, qui prend la forme d'un contrat de capitalisation en unités de compte avec un plafond de 150 000 euros ;
- le **PEA PME**, dédié aux investissements dans les petites et moyennes entreprises (PME) et dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI), avec un plafond de 225 000 euros.

Les enfants majeurs rattachés au foyer fiscal de leurs parents peuvent ouvrir un PEA dit "jeunes" dont le plafond est de 20 000 euros.

AVANTAGES

- Avantage fiscal dès 5 ans
- Rendement potentiel

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en capital
- Actions européennes uniquement

Les comptes-titres

Un compte-titres est un compte bancaire permettant d'investir dans des titres financiers : actions, obligations ou autres valeurs mobilières françaises, européennes ou internationales.

Un compte-titres ne bénéficie pas d'une fiscalité spécifique. Les revenus sont soumis soit au prélèvement forfaitaire unique (12,8 % + 17,2 %), soit au barème de l'impôt sur le revenu, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux.

AVANTAGES

- Diversité des supports
- Souplesse
- Rendement potentiel
- Liquidité

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en capital
- Pas d'avantage fiscal



L'ÉPARGNE SALARIALE

Les salariés qui souhaitent se constituer un capital, tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse, ont trois outils de placements à leur disposition, si leur entreprise y a souscrit.

• L'intéressement

Si une entreprise décide de mettre en place l'intéressement, elle verse à ses salariés une prime proportionnelle à ses résultats et performances. Cette somme peut être placée sur un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou un Compte Épargne Temps (CET).

Elle est soumise aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS) et à l'impôt sur le revenu, sauf si elle est placée sur un Plan d'Épargne Salariale.

• La participation

Obligatoire pour les entreprises de 50 salariés et plus, la participation est une prime versée aux salariés, correspondant à une partie des bénéfices réalisés. Son montant peut être versé directement ou placé et bloqué pendant 5 ans (8 en l'absence d'accord de participation) sur un Plan d'Épargne Salariale.

• Le Plan d'Épargne Entreprise (PEE)

Le Plan d'Épargne Entreprise est un produit d'épargne collective qui permet d'acheter des valeurs mobilières avec l'aide de son entreprise. Les sommes épargnées sont indisponibles pendant 5 ans (sauf déblocage exceptionnel). Elles ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu mais sont taxées à 9,70 % au titre de la CSG-CRDS.

L'employeur peut effectuer des versements, appelés "abondements", qui viennent compléter les versements du salarié, ainsi que des versements dits "volontaires", même en l'absence de versement du salarié.

AVANTAGES

- Sécurité
- Fiscalité avantageuse
- Abondement employeur

INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Rendement



L'ÉPARGNE RETRAITE

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) individuel

Mis en place par la loi PACTE, le PER doit son succès à l'inquiétude des Français face à l'avenir du système de retraite. En effet, deux tiers des personnes interrogées par AMPHITÉA et Le Cercle de l'Épargne pour l'enquête 2024 estiment que leurs pensions ne leur permettront pas de vivre correctement à la retraite.

Si plus d'un Français sur deux déclare épargner en vue de la retraite, le PER a trouvé sa place et fait partie, désormais, des produits les plus attractifs pour préparer sa retraite, après l'assurance-vie. La déduction fiscale à l'entrée et la sortie possible en rente, en capital ou avec un panachage des deux, la transmission possible à une personne de son choix en cas de décès, mais aussi les possibilités de déblocage anticipé, expliquent son succès.

AVANTAGES

- Fiscalité avantageuse
- Choix de sortie
- Transmission en cas de décès

INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Déblocage anticipé sous conditions

Le PER d'entreprise collectif (PERECO)

Le PERECO permet de reverser l'argent investi au salarié, sous forme de rente ou de capital, au moment de son départ à la retraite. Les versements volontaires du salarié, issus de l'intéressement et de la participation, sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite du plafond fixé pour chaque membre du foyer fiscal. S'ils sont réinvestis dans le plan, les revenus des titres détenus sont exonérés d'impôt sur le revenu.

AVANTAGES

- Fiscalité avantageuse
- Accompagnement par l'entreprise
- Modes de versement variés

INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Déblocage anticipé sous conditions

Le PER d'entreprise obligatoire (PERO)

Le PERO est un plan d'épargne retraite collectif qui peut être souscrit par l'entreprise pour certaines catégories de salariés ou pour la totalité d'entre eux. Sa sortie se fait obligatoirement sous forme de rente viagère pour la partie des versements obligatoires. La fiscalité à l'entrée offre la possibilité de déduire les versements (volontaires et obligatoires) des revenus dans une certaine limite. Si vous optez pour cette déduction, vous serez imposé uniquement sur les plus-values à la sortie.

AVANTAGES

- Fiscalité avantageuse
- Accompagnement par l'entreprise
- Modes de versement variés
- Choix de sortie

INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Déblocage anticipé sous conditions

Le Plan Épargne Avenir Climat (PEAC)

Le dernier-né des plans d'épargne, à moyen/long terme, cible les enfants et les jeunes de moins de 21 ans. Les fonds collectés vont servir à financer la transition écologique. Le plafond est de 22 950 euros et les gains sont défiscalisés. (plus d'informations sur le PEAC page 20).

AVANTAGE

- Pas de fiscalité

INCONVÉNIENTS

- Fonds bloqués au minimum 5 ans
- Capital non garanti
- Plafond limité



L'immobilier locatif est dans le top 4 des placements préférés des Français.



L'IMMOBILIER

Corollaire de l'attachement des Français à la pierre, l'immobilier occupe une place de choix dans les placements des Français. Il faut dire aussi que c'est l'un des rares actifs que l'on peut acquérir à crédit.

Si l'on met de côté l'achat d'une résidence principale ou secondaire, qui constitue l'immobilier de jouissance, on distingue deux types d'investissements : l'immobilier locatif et la pierre papier.

L'immobilier locatif

L'investissement consiste à acheter un bien généralement au moyen d'un prêt, dont les mensualités sont couvertes par les loyers payés par les locataires. Ce schéma idéal peut toutefois être battu en brèche par un défaut de paiement du locataire. Quoi qu'il en soit, neuf ou ancien, location nue ou meublée, avec ou sans défiscalisation (dispositif Pinel* dans le neuf, Denormandie dans l'ancien), en nom propre ou via une société civile immobilière, gestion en direct ou déléguée à un professionnel... l'éventail des choix est vaste, et il faut bien prendre conseil avant de se lancer, ne serait-ce que pour optimiser fiscalement votre investissement et bien définir votre horizon de placement.

*Ce dispositif prendra fin au 31/12/2024

AVANTAGES

- Diversification
- Fiscalité
- Revenus réguliers

INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Risque de défaut de paiement
- Travaux et entretien

La pierre papier

Si vous vous sentez plus l'âme d'un investisseur "passif", la pierre papier est faite pour vous.

Trois options s'offrent à vous :

- les **Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI)** permettent de devenir propriétaire associé et de percevoir des loyers en déléguant la gestion à un professionnel ;
- le **crowdfunding** est un financement participatif pour prêter en commun, à court terme, à un promoteur et participer à la réalisation d'un projet, moyennant des intérêts annuels fixés à l'avance ;
- les **Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées (SIIC)**, appelées aussi "foncières", sont cotées en Bourse. Autrement dit, elles offrent un bon rendement mais sont exposées à la volatilité des cours.

AVANTAGES

- Diversification
- Mutualisation du risque
- Revenus réguliers
- Gestion déléguée

INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Risque de perte en revenus et en capital



Retrouvez sur notre site les conseils de notre experte

Caroline Dufrene Rouchy, notaire et Correspondante régionale AMPHITÉA Midi-Pyrénées.



LES PLACEMENTS ATYPIQUES, SPÉCULATIFS ET À HAUT RISQUE

Si vous entendez gérer votre épargne en "bon père de famille", ce qui suit n'est pas pour vous. Mais si vous vous sentez l'âme d'un aventurier de la finance, prêt à prendre des risques parfois extrêmes, voici un panorama des placements les plus spéculatifs.

• Les cryptoactifs

Très à la mode, notamment chez les jeunes, les cryptoactifs sont des actifs virtuels, stockés sur un support électronique, permettant à une communauté d'utilisateurs les acceptant en paiement de réaliser des transactions sans avoir recours à une monnaie légale.

Spéculatifs et risqués, ils ont une réputation sulfureuse et requièrent non seulement une forte appétence au risque mais aussi de solides compétences en informatique.

« Les cryptomonnaies, on y croit ou pas, c'est un pari sur l'avenir », explique Fabrice Heuvrard, expert-comptable et Correspondant régional AMPHITÉA à Paris, et spécialiste des cryptoactifs.

• L'or

Avec une hausse de près de 50 % entre septembre 2021 et septembre 2024 et un prix du kilo qui est passé, en 20 ans, de 10 800 à 60 000 euros, l'or brille de tous ses feux ! Très spéculatif, il présente deux inconvénients :

- d'une part, il ne produit aucun rendement (intérêt, dividende ou loyer) pendant sa durée de détention, et le seul espoir de gain réside dans une plus-value à la revente ;
- d'autre part, l'or est taxé à la vente : taxe forfaitaire de 11,5 % ou taxe sur les plus-values de 36,2 %, dégressive toutefois dans le temps (0 % au bout de 20 ans de détention).

Et sachez que, si vous envisagez de vendre vos bijoux de famille, ils sont taxables à hauteur de 6,5 % au-dessus d'une valeur de 5 000 euros.

• Les biens divers

Diamants, vins, montres de luxe, cheptels de vaches, panneaux photovoltaïques, forêts, terres rares, conteneurs... Ces "biens divers" peuvent faire l'objet de placements. Il s'agit alors d'acquérir des droits sur des biens gérés par un "intermédiaire en biens divers", en échange d'un rendement financier direct, indirect ou assimilé. Les rendements annoncés sont généralement alléchants... voire irréalistes !

Pour éviter les arnaques, vérifiez que la proposition est enregistrée auprès de l'AMF (Autorité des marchés financiers).

• Les NFT

Un NFT (*Non-Fungible Token* ou "jeton non fongible") est un actif qui s'échange via un portefeuille numérique et une plateforme spécialisée.

« L'intérêt pour "investir" dans les NFT est actuellement phénoménal. »

En faisant ce constat, l'AMF pointe du doigt trois éléments à considérer avant de s'aventurer : la grande volatilité, les frais de transaction et un processus d'achat parfois complexe.

• Le FOREX

Au chapitre des placements risqués, le FOREX (abréviation de *Foreign Exchange*) tient le haut du pavé. Ce marché d'investisseurs (banques, caisses de retraite...) consiste à s'échanger des devises en pariant sur les taux de change.

Ceux-ci étant fortement influencés par les événements politiques ou économiques ou encore les catastrophes naturelles, il faut disposer d'un nombre d'informations et de compétences considérable pour espérer tirer son épingle du jeu sur le FOREX.

• Les options binaires

Encore plus risquées que le FOREX, les options binaires permettent de parier sur l'évolution d'une valeur (devise, indice, actions, matière première...) sur une durée très courte, de quelques minutes à quelques heures.

À l'échéance, soit la valeur est en hausse et vous gagnez, soit elle est en baisse et vous perdez votre mise. Une alternative "binaire" très hasardeuse !

GARE AUX ESCROQUERIES !



« Devenez trader en deux heures »,

« Gagnez 400 fois votre mise », « Ce marché est le plus lucratif au monde ! »... Les offres alléchantes promettant des gains fabuleux en peu de temps fleurissent, sur le Web.

Évidemment, il s'agit d'escroqueries, et l'AMF (Autorité des marchés financiers) a recensé plus de 200 sites illégaux qui essaient de profiter de la crédulité des internautes.

En cas de doute, consultez les listes noires et les alertes de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et de l'AMF. Attention, ces listes ne sont pas exhaustives !



Conférer à ses placements un caractère “durable” est devenu une quasi-obligation. Pour donner du sens à leur épargne, les investisseurs ont à leur disposition un large panel de fonds d’investissement pour orienter leur argent dans trois directions : défendre l’environnement, faire preuve de solidarité, s’engager dans le soutien à un territoire, à un projet participatif ou encore à l’innovation.

VERS UNE ÉPARGNE QUI A DU SENS

Règlements européens et lois nationales se multiplient pour favoriser une épargne plus engagée. Ainsi, depuis 2022, votre conseiller financier a l’obligation de vous interroger sur vos préférences en matière de durabilité, c’est-à-dire sur la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux de vos placements.

De même, en application de la loi PACTE, les produits d’assurance-vie multisupports français ont, depuis 2020, l’obligation de proposer un support présentant un caractère durable.

Pour donner du sens à votre épargne, trois grandes options s’offrent à vous : épargner responsable, épargner solidaire, épargner engagé.

➤ Soyez un épargnant socialement responsable

Un placement financier a longtemps été jugé sur sa seule capacité à procurer un rendement. Désormais, les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) sont devenus incontournables.

La finance durable comporte trois catégories :

- la **finance solidaire**, qui représente moins de 0,5 % de l’épargne des ménages ;
- la **finance ISR-ESG**, qui se développe du fait de la transformation des fonds proposés par les acteurs financiers ;
- la **finance verte** au sens européen du terme, en vertu du règlement européen sur la transparence financière et des articles 8 et 9.

Deux éléments peuvent vous aider à faire votre choix :

- premièrement, vous pouvez opter pour :
 - un fonds généraliste,
 - un fonds thématique, privilégiant un secteur d’activité (énergies renouvelables, lutte contre le réchauffement climatique...),
 - un fonds dit “d’exclusion”, écartant l’investissement dans certaines activités (armement, alcool, énergies polluantes comme le charbon...);

- deuxièmement, si les fonds ISR n’ont pas de statut juridique en tant que tel, le règlement européen SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) sur l’information en matière de durabilité dans les services financiers propose un classement.

Il distingue :

- les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (produits dits “article 8” de la SFDR) ;
- les produits poursuivant un objectif d’investissement durable (produits dits “article 9” de la SFDR).

LES 6 OBJECTIFS DE LA FINANCE VERTE



Pour rassurer les sceptiques qui craignent que le verdissement de la finance ne soit qu’un simple “green-washing”, l’Union européenne a fixé six objectifs concrets à la finance durable.

- 1 Atténuation du changement climatique.
- 2 Adaptation au changement climatique.
- 3 Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.
- 4 Transition vers une économie circulaire.
- 5 Prévention et réduction de la pollution.
- 6 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La loi "Industrie verte"

Dernière étape en date dans l'évolution, très encouragée, vers une finance durable, la loi "Industrie verte" d'octobre 2023 veut favoriser la transition écologique de l'industrie française par une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Par "industrie verte", il faut entendre les technologies de la décarbonation : éolien, photovoltaïque, batteries électriques, hydrogène vert ou pompes à chaleur.

Le premier objectif de la loi "Financer l'industrie verte" intéresse les épargnants sur deux points : la création d'un Plan d'Épargne Avenir Climat pour les jeunes et la mobilisation de l'épargne des Français.

Le Plan d'Épargne Avenir Climat (PEAC)

Ce nouveau produit d'épargne est destiné aux jeunes de moins de 18 ans. Les fonds épargnés devront contribuer à « financer le monde décarboné que nous devons laisser à nos enfants ». L'argent mis de côté pourra être débloqué dès la majorité du titulaire si le plan a au moins cinq ans, avec clôture automatique au 30^e anniversaire.

Le plafond sera le même que celui du Livret A (22 950 euros, hors intérêts). Pas de taux d'intérêt fixé par l'État pour le PEAC, ni de garantie à 100 % pour le capital investi, mais une fiscalité zéro.

La mobilisation de l'épargne des Français

Une part minimale de titres non cotés et orientés vers le financement des PME/ETI sera instaurée dans certaines grilles de gestion pilotée par horizon du Plan d'Épargne Retraite (PER).

Chaque "assureur-vie" devra référencer au moins une gestion pilotée par défaut pour accroître, là encore, la part des financements orientés vers les PME-ETI et les actifs non cotés.

Soyez un épargnant solidaire

Regroupant les coopératives, les mutuelles et les associations, soit 200 000 structures, l'économie sociale et solidaire représente 14 % des salariés et 10 % de la richesse produite en France. Choisir d'y placer son argent, c'est investir dans des activités de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable. C'est choisir des produits d'épargne spécifiques et labellisés, en consentant à une rémunération moins élevée, mais à forte utilité sociale.

Si vous vous sentez l'âme plus ou moins philanthropique, vous pouvez opter pour deux démarches :

- l'investissement solidaire, pour lequel l'épargne est investie en partie (5 à 10 % par exemple avec le label Finansol) dans un projet d'utilité sociale ;
- l'épargne de partage, où l'épargnant fait don de tout ou partie des intérêts qu'il perçoit à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou environnemental.

À noter qu'épargner solidaire permet d'obtenir, en plus d'une bonne conscience, une réduction d'impôt variable selon le support de placement, la durée de conservation des titres, le montant des versements, la situation familiale de l'épargnant et parfois même l'âge de l'entreprise solidaire.

Soyez un épargnant engagé

Les placements dirigés vers les projets participatifs, l'économie locale de proximité, l'innovation ou le cinéma français sont encore une autre manière de donner du sens à votre épargne. Avec en prime, pour les trois derniers, une incitation fiscale non négligeable.

Le Crowdfunding

Appelé aussi "financement participatif", le crowdfunding est un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels, afin de financer un projet (entrepreneurial, humanitaire, artistique...) via une plateforme en ligne.

Le financement peut prendre la forme d'un don ou d'un prêt sans intérêts, mais aussi, ce qui nous intéresse ici, d'un prêt avec intérêts ou d'un investissement en capital.

Le Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

Financer un poids lourd du CAC 40, c'est bien, mais financer une entreprise locale, c'est donner une autre dimension à son engagement. Composés d'au moins 70 % de titres de sociétés non cotées, les FIP sont ouverts aux personnes physiques qui souhaitent obtenir une réduction d'impôt. Celle-ci varie selon le type de FIP de 18 % des versements (FIP classique) à 30 % (FIP Corse et FIP Outre-mer), mais aussi selon la situation familiale du contribuable, et elle est plafonnée à 10 000 euros.

Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)

En pariant sur l'innovation, le FCPI, autre Fond Commun de Placement à risques, laisse entrevoir un potentiel de rendement attractif.

La réduction d'impôt sur le revenu est égale à 25 % de l'investissement pris dans la limite de 12 000 euros pour un célibataire et de 24 000 euros pour un couple. Elle s'accompagne, par ailleurs, d'une exonération des plus-values éventuellement réalisées après une durée de détention de 5 ans. Seuls les prélèvements sociaux de 17,2 % seront dus.

La Société de Financement d'Œuvres Cinématographiques et Audiovisuelles (SOFICA)

Adepte de l'exception culturelle française, vous voulez soutenir le cinéma hexagonal ? Placer votre argent dans une SOFICA vous permettra non seulement d'encourager la création française, mais aussi de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu allant jusqu'à 48 % du montant des sommes investies.

Les enveloppes étant limitées et vite épuisées, il est recommandé de se positionner vite dès l'ouverture de la souscription. Attention, là encore, il y a un risque de perte en capital.

LABELS, COMMENT S'Y RETROUVER ?

Il existe plusieurs labels visant à guider et à rassurer les épargnants.

- Le label ISR concerne l'investissement socialement responsable.
- Le label Finansol concerne celui des fonds solidaires.
- Le label Greefin pour une finance plus respectueuse de l'environnement et moins émettrice en carbone.
- Le label CIES (Comité intersyndical de l'épargne salariée).





© Brock

Vous faites confiance à votre assureur en plaçant votre épargne dans des produits qu'il vous a vendus. Mais où et comment le place-t-il ? AMPHITÉA lève le voile sur l'Actif général d'AG2R LA MONDIALE, la manière dont le Groupe gère ses actifs et investit également dans l'immobilier.

COMMENT VOTRE ASSUREUR GÈRE-T-IL VOTRE ARGENT ?

Un Actif général de près de 40 milliards d'euros chez notre partenaire assureur

L'Actif général d'un assureur, appelé aussi "Fonds euro", est le portefeuille d'actifs qui adosse l'ensemble des contrats "en euros" de ses clients. C'est donc un très gros portefeuille d'investissements : 36,2 milliards d'euros à fin juin 2024 pour AG2R LA MONDIALE*.

Qui dit Actif général dit, d'abord, "épargne sécurisée". D'une part, le capital versé est garanti à tout moment de la vie du contrat, d'autre part, la participation annuelle aux bénéfices du contrat est acquise et les intérêts acquis sont définitivement inscrits sur le contrat.

L'actif général est ensuite synonyme d'épargne prudente. La taille significative du portefeuille permet de diversifier et donc de limiter les risques.

Par ailleurs, les obligations qui le composent en majorité (82 %, le reste étant composé de 10 % d'actions et de 8 % d'immobilier) lui confèrent sa stabilité.

Autre caractéristique, un rendement annuel régulier provenant de la participation aux bénéfices, elle-même alimentée par les produits financiers de l'actif.

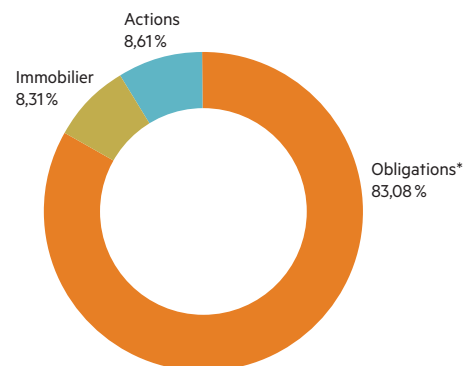
Enfin, qui dit Actif général dit "épargne liquide", car le remboursement des sommes investies par les assurés doit pouvoir s'effectuer sans délai. Dans le cas de notre partenaire assureur, l'actif a aussi une dimension solidaire.

« Si notre Actif général est massivement investi dans des emprunts d'État ou d'institutions assimilées (BPI, CADES, SNCF...), nous nous tournons aussi vers les entreprises et les banques qui se présentent sur le marché obligataire, explique Clément Simard, directeur des taux et de la trésorerie d'AG2R LA MONDIALE. Et, de façon plus récente, nous avons également financé des collectivités locales, des hôpitaux, des

projets d'infrastructures, des entreprises de taille intermédiaire (ETI), qui ont une forte utilité sociale, même si ces actifs sont peu liquides. » Contrepartie de la sécurité, de la prudence et de la liquidité, l'épargne placée dans l'Actif général offre un rendement relativement faible.

* Cet actif était de 62 milliards d'euros avant l'opportunité apportée par la loi PACTE de créer le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) "La Mondiale Retraite Supplémentaire". Rappelons qu'il s'agissait de séparer les fonds dédiés à l'assurance-vie et ceux dédiés à l'épargne retraite de long terme. L'Assemblée générale d'AMPHITÉA a d'ailleurs joué un rôle important dans cette opération, en donnant son accord pour le transfert des anciens contrats vers le nouveau Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERI).

L'Actif général d'AG2R LA MONDIALE



* Dont obligations souveraines (États) et obligations corporate (entreprises)



Retrouvez sur notre site l'e-série sur les métiers "Experts" d'AG2R LA MONDIALE.

Actifs : une gestion qui ne doit rien au hasard

Au total, notre partenaire assureur gère 120 milliards d'euros d'actifs, dont 90 gérés en interne et 30 gérés via La Mondiale Europartner (LMEP), société luxembourgeoise du Groupe dédiée à une clientèle patrimoniale. Ces actifs correspondent à trois catégories de passifs : la santé prévoyance, l'épargne retraite et la retraite complémentaire. Les fonds que vous confiez à votre assureur sont investis selon un processus très précis.

En amont de l'investissement, une analyse des valeurs détermine le type d'actifs à partir de quelques critères : la durée moyenne d'échéance du contrat concerné, la part à attribuer aux obligations (Obligations d'État, obligations financières, obligations privées), aux actions et à l'immobilier. Une fois l'actif choisi, vient l'ordre d'achat, puis une phase de contrôle. Les actifs sont ensuite comptabilisés avant de faire l'objet d'un reporting et d'un contrôle de conformité réglementaire.

« Au quotidien, nous assurons un suivi de la trésorerie du Groupe pour investir ou désinvestir selon les besoins, explique Jean-Louis Charles, directeur des investissements et du financement d'AG2R LA MONDIALE. Par exemple, si les primes collectées par le réseau commercial génèrent une trésorerie positive, ce qui est généralement le cas, nous allons investir. Si le résultat est négatif, nous désinvestissons. »

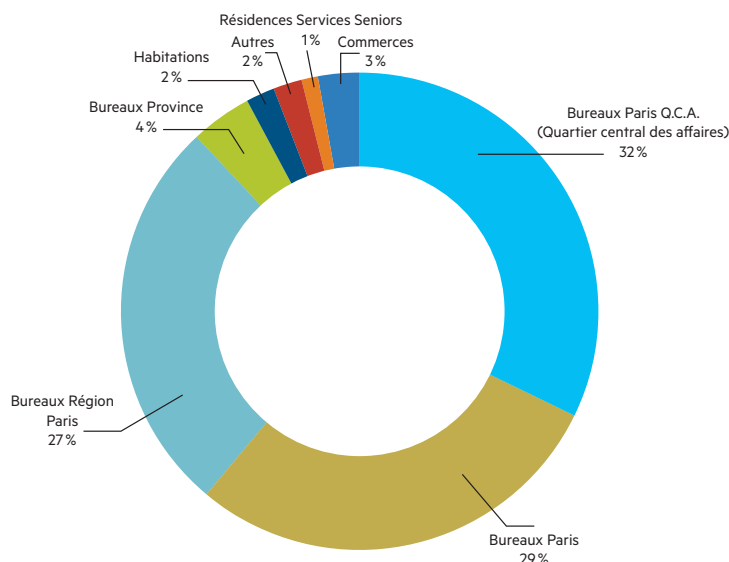
Immobilier : 6,8 milliards d'euros d'actifs

Au 31 décembre 2023, AG2R LA MONDIALE détenait 6,8 milliards d'euros d'actifs immobiliers, dont environ 5,8 milliards d'euros étaient gérés en direct par sa direction de l'immobilier de placement.

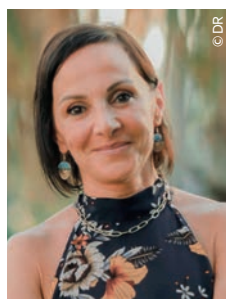
Ce suivi recouvre tous les aspects de la gestion immobilière : détection et sélection des biens, acquisition, travaux de valorisation, recherche et sélection des locataires, gestion courante ou encore vente de l'actif. La direction de l'immobilier de placement apporte également son expertise et son savoir-faire dans la sélection et le suivi des unités de comptes immobilières proposées par le Groupe.

« Nous gérons environ 200 actifs, dont une certaine sont très significatifs, constate Xavier Pelton, directeur de l'immobilier de placement d'AG2R LA MONDIALE. Il s'agit principalement d'immeubles de bureaux, situés en majorité à Paris et en Île-de-France. Depuis plusieurs années, nous avons entamé une diversification de notre patrimoine par l'acquisition de commerces et d'immeubles de logements, mais aussi de Résidences Services Seniors (RSS), ces dernières opérations étant favorisées par la prise de participation majoritaire du Groupe dans Domitys. »

La répartition des actifs immobiliers immobiliers par type (en % de la valeur) hors fonds externes



Source : AG2R LA MONDIALE



Parole d'expert

Stéphanie Domin, directrice de la gestion épargne retraite individuelle d'AG2R LA MONDIALE

« Après votre versement, votre argent suit un parcours technique bien précis. »

« Parmi les différents modes de versement possibles, le prélèvement réalisé sur le compte bancaire de l'adhérent est le plus courant.

Le chèque vient en deuxième position, mais il est en net recul en raison, notamment, de la digitalisation des parcours d'adhésion ou de versement. Une fois le versement réalisé, nous devons tout d'abord, en tant qu'assureur, procéder aux vérifications d'usage avant d'affecter les sommes au contrat. Il peut s'agir de contrôles sur le mode de paiement en tant que tel ou, plus globalement, sur l'opération.

Nous devons, en effet, vérifier que la personne qui réalise le versement et celle qui détient le contrat sont la même personne. À défaut, nous analysons le lien qui existe entre les deux avant d'alimenter le contrat pour les cas autorisés.

Nos équipes procèdent, dans le même temps, aux contrôles réglementaires qui s'imposent à nous en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

Les informations et/ou documents recueillis lors du versement nous permettent, par exemple, de contrôler la cohérence de l'opération.

Une fois l'ensemble des diligences opérées, les sommes sont investies sur le contrat sur les supports choisis par le client au travers du formulaire qu'il a rempli et signé.

Enfin, l'affectation de ce versement est confortée par l'envoi d'un courrier adressé à l'adhérent. »



Avec son Audit de protection sociale et patrimoniale, votre assureur est le mieux placé pour vous aider à définir vos objectifs en fonction de votre projet de vie, évaluer votre horizon d'épargne, mesurer votre résistance au risque et opter pour les bons supports et les bons produits.

CONSEIL : LA PLUS-VALUE DE VOTRE ASSUREUR



Alexandre Joire, en charge du réseau des Responsables Régionaux d'Épargne Patrimoniale (RREP) d'AG2R LA MONDIALE

AMPHITÉA magazine: Pourquoi est-ce si important de prendre conseil ?

Alexandre Joire: Qu'il s'agisse de législation fiscale, sociale ou financière, notre monde se complexifie sans cesse, et il est très difficile d'appréhender les problématiques dans leur globalité. S'appuyer sur un conseiller est indispensable.

A. M. : Quel est le préalable face à un client ?

A. J.: Nous devons connaître de manière fine la situation de notre client, c'est-à-dire son environnement familial, son régime matrimonial, l'état de son patrimoine financier, immobilier et éventuellement professionnel. Nous devons aussi évaluer avec lui son horizon de placement en

fonction de ses projets, ainsi que sa sensibilité face au risque, pour identifier les solutions les plus pertinentes pour lui.

A. M. : Parlez-nous de l'Audit de protection sociale et patrimoniale...

A. J.: Pour proposer cet audit, nous avons développé un logiciel très performant permettant de synthétiser les données recueillies et d'établir une cartographie très concrète, complète, visuelle et pédagogique de la situation du client. Nous pouvons même modéliser des événements de la vie, tels que les études des enfants, la retraite du conjoint...

“ Un banquier assure les fins de mois, un assureur assure la fin de vie. ”

A. M. : Dans l'univers du conseil, quel est le plus que peut apporter un assureur ?

A. J.: Une vision globale intégrant le patrimoine social dans la réflexion. Un banquier assure les fins de mois, un assureur assure la fin de vie.

La comparaison est un peu réductrice, mais néanmoins révélatrice, avec cette volonté de l'assureur de prendre en compte le

vieillessement et ses problèmes de transmission de patrimoine.

Sans vision globale et de long terme, on ne peut pas, par exemple, conseiller à un client de renoncer à son héritage pour privilégier ses enfants en sautant une génération.

A. M. : Comment votre réseau commercial est-il organisé pour délivrer des conseils ?

A. J.: Notre Groupe a été visionnaire en permettant au réseau de base de s'appuyer sur des experts, tels que les ARTEO* dédiés à la transmission d'entreprise, ou les Responsables Régionaux d'Épargne Patrimoniale, les RREP, qui interviennent sur le patrimoine privé.

Nous pouvons même mobiliser, en troisième niveau, des Ingénieurs Patrimoniaux, qui assurent une gestion financière plus poussée en recourant à des produits sophistiqués. Grâce à ces trois degrés de conseil, nous pouvons intervenir à tout moment dans la vie de nos clients, en tenant compte de leur niveau de patrimoine.

*Animateurs de la Transmission d'Entreprise Organisée (ARTEO) accompagnent la transmission d'entreprise.



www.amphitea.com

EN SAVOIR +

Retrouvez l'interview complète sur notre site www.amphitea.com

VOUS VOULEZ VOUS CONSTITUER UNE ÉPARGNE? ALORS SUIVEZ LE GUIDE!

Collection GPS

Le Guide de l'épargne

Tout comprendre pour constituer
et gérer vos placements



Yvan Stolarczuk

Philippe Crevel

Sarah Le Gouez

Comment fonctionnent les différents types de produits financiers et d'investissement disponibles sur le marché? Vers lesquels vous tourner selon vos objectifs, votre horizon de placement et votre profil d'investisseur? Quels sont les atouts et les points de vigilance à connaître avant d'investir sur ces produits?

Après un premier guide consacré au Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERI), AMPHITÉA et Le Cercle de l'Épargne vous proposent ce nouvel ouvrage consacré à l'épargne et aux placements.

Ce guide écrit par **Yvan Stolarczuk**, Directeur d'AMPHITÉA, **Philippe Crevel** et **Sarah Le Gouez**, respectivement Directeur et Secrétaire générale du Cercle de l'Épargne, spécialistes de l'assurance et de l'épargne, répond à toutes vos questions et vous accompagne dans vos choix.

Parution fin 2024.